

Le

Cher Voisin, Chère Voisine,

Vous êtes probablement averti-e de la nocivité et du danger des ondes électromagnétiques, wifi, antennes-relais, et tous objets connectés, d'autant que la presse a récemment parlé du cas de Marine Richard, une journaliste devenue électrosensible qui vient d'obtenir la reconnaissance de son handicap.\*

EDF va installer très prochainement des compteurs électriques connectés dits « intelligents » **LINKY**, qui rayonneront par **CPL –Courants Porteurs en Ligne–** avec intrusion d'ondes électromagnétiques dans **TOUTE L'INSTALLATION ELECTRIQUE** des appartements et de l'immeuble / des maisons, transformant chaque appareil et tous les câbles électriques en véritables antennes-relais.

Un autre compteur communicant pour le gaz, **GAZPAR**, est également prévu, ainsi qu'un compteur communicant individuel pour **l'EAU FROIDE**, et même pour l'eau **CHAUDE** dans les immeubles à chauffage collectif (ce dernier étant assorti d'une **AMENDE de 1 500 euros** en cas de refus !)

Ces compteurs connectés générateurs d'ondes ont été **REFUSÉS** par l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, et sont en train d'être **DÉMONTÉS** en Californie suite à des scandales sanitaires et à des procès (les ondes ont déjà provoqué des tumeurs cérébrales et des leucémies, y compris chez les enfants, et l'Alzheimer précoce).

Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues « **POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNES** » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Mais ce n'est pas tout. A cause des radiofréquences injectées dans les circuits électriques et les câbles prévus pour transporter uniquement les basses fréquences de l'électricité à 50 hertz, les compteurs LINKY provoquent des **INCENDIES** et des **PANNES** : téléviseurs, ordinateurs, matériel professionnel chez les commerçants.

Avec le système LINKY, des « opérateurs d'effacement », sociétés privées, **ÉTEINDRONT À DISTANCE** nos appareils électriques lors des « pointes » de consommation.

Mais ces compteurs LINKY sont **OBSOLÈTES** (conçus en 2007, à l'époque où les smartphones n'existaient pas), **ÉNERGIVORES** (ils consomment de l'électricité), en informatisant toute la distribution d'électricité ils rendront la France vulnérable au **PIRATAGE**, au **CYBER-TERRORISME**, au **BLACK-OUT**. De plus, ils permettent la **SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE** de la population en transmettant à tout instant les données de consommation électrique de chaque logement, de sorte que l'on peut savoir à distance si le logement est vide ou occupé. Les logements connectés seront la cible idéale des **CAMBRIOLEURS**.

De plus, pour le fonctionnement de ces compteurs, **700.000 antennes-relais GPRS** supplémentaires seront installées à hauteur d'homme, augmentant ainsi le brouillard électromagnétique ambiant.

EDF veut aller très vite : **500.000** compteurs vont être changés dans les prochaines semaines.

Le coût de l'opération est estimé à **SEPT MILLIARD D'EUROS**, que vont empocher EDF et les autres sociétés qui se partagent le gâteau du Linky\*. Cet argent proviendra de l'augmentation de nos factures.

Au Québec, **TOUTES LES FACTURES ONT AUGMENTÉ** après le remplacement de 9 millions de compteurs classiques par des compteurs « intelligents ».

Il serait donc souhaitable que la Copropriété / l'ensemble des locataires les refuse pour éviter ces rayonnements de radiofréquences et de micro-ondes à hauteur d'homme et, pour cela, que nous décidions de protéger nos placards électriques par des serrures efficaces pour en contrôler l'accès et conserver nos compteurs actuels.

Je tiens à votre disposition un ensemble d'explications et de documentation sur le sujet, directement ou par courriel, et il serait souhaitable qu'une décision collective puisse intervenir très rapidement pour nous protéger, nous et nos enfants.

Un article édifiant en pièce jointe + un article sur *Le Canard Enchaîné* du 15/07/2015, page 5.

Cordialement,

Signature et contact :

\*150.000 patients électro-hypersensibles sont officiellement reconnus en Suède pour huit millions d'habitants, soit 2 % de la population, et il n'y a aucune raison que ce ne soit pas proportionnellement pareil en France, soit 1 220 000 Français touchés, dont certains n'identifient pas encore la cause de leurs maux.

PS1. Les Assurances refusent définitivement d'assurer tout risque lié aux champs électromagnétiques et ce, depuis 2001 (voir document en ligne\*).

PS2. La première mesure de prudence reconnue est déjà de revenir chez soi au filaire ou au câble (téléphone avec fil, couper la wi-fi la nuit et quand vous êtes absent-e de chez vous, éloigner les enfants des tablettes)

Sites d'information révélant les graves inconvénients du Linky :

\*<http://www.santepublique-editions.fr>

(lien vers un film sur le Linky tourné au Québec, et pour voir les documents évoqués dans la présente lettre)

<http://www.next-up.org/France/Linky.php>  
(plusieurs petites vidéos explicatives en ligne)

<http://www.robindestoits.org>

<http://www.criirem.org>

<http://www.priartem.fr>